Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0170

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 19 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 78 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. LE FOLL Pascal (suppléant de M. RANNOU Laurent), Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à M. HUONNIC Pierre, M. CORDESSE Alain à Mme GENÉTAY Stéphanie, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, Mme HARDY Anne à M. MARECHAL Guy, Mme KERLEN Frédérique à M. SEUREAU Cédric, M. LE BUHAN Erwan à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric, Mme PONTAILLER Catherine à M. CAMBIER Bernard, M. TOURNIER Vincent à Mme HUE Carine

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Budget Immobilier et Locatif

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

Exposé des motifs

Le Budget Supplémentaire (BS) 2026 de Lannion-Trégor Communauté propose la mise à jour de 2 autorisations de programme (AP) figurant au budget : « Immobilier Industriel Locatif », comme indiqué dans l'annexe jointe.

VU **- Pour le programme en AP «Maison des Entreprises»**
la délibération n°CC_2019_0010 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 05 février 2019 portant création de l'autorisation de programme ;

- Pour le programme en AP «Rénovation du site de Kérallic»
la délibération n°CC_2020_0013 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 04 février 2020 portant création de l'autorisation de programme ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Aucune modification pour les AP suivantes toujours en cours. Les crédits 2025 non consommés, sont reportés au CP 2027 :
- Maison des Entreprises
- Rénovation du site de Kérallic

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 88 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER Les modifications des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement conformément à l'annexe jointe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 07 JUIL. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 07 JUIL. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
Lannuon-Treger Kumuniezh

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETAIRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS - « AP/CP »

AP/CP - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET ANNEXE

« IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF »

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

Table des matières

Table des matières 2
1 Introduction 3
2 Au budget annexe « Immobilier industriel locatif » 4
2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant global reste inchangé au BS 2026 4
2.1.1 Maison des entreprises 4
2.1.2 Rénovation du site de Kérallic à Plestin-Les-Grèves 5
2.2 Synthèse budget annexe « Immobilier industriel locatif » - Etat des APCP du budget avant et après BS 2026 6

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

1 Introduction

Les autorisations de programmes et de crédits de paiements en cours au 30 juin 2026 sont au nombre de 33, répartis sur 5 des 11 budgets LTC.

Les 5 budgets concernés par ces AP/CP sont :

- Le budget « principal LTC » : 22 programmes sous AP dont le plus long court jusqu'en 2031 en investissement, et 1 programme sous AE courant jusqu'en 2028 en fonctionnement
- Le budget « Immobilier » : 2 programmes courant jusqu'en 2027
- Le budget « Réseaux de chaleur » : 5 programmes dont le plus long court jusqu'en 2027
- Le budget « Assainissement collectif » : 3 programmes courant jusqu'en 2030
- Le Budget « Eau Potable » : un programme courant jusqu'en 2030

L'étape budgétaire « Budget Supplémentaire » de l'exercice en cours, dans le cadre des 11 actuels budgets de Lannion-Trégor Communauté, correspond (outre l'éventuelle révision des montants inscrits précédemment au BP) à l'établissement du Compte Financier Unique de l'exercice précédent, à la constatation des résultats de l'exercice précédent, et à la détermination des éléments à reporter sur l'exercice en cours.

En matière d'AP/CP, le BS de l'exercice en cours correspond au report des éventuels crédits non-consommés du CP de l'exercice précédent (2025) vers un CP ultérieur (soit : le CP courant 2026 ou 2027 et suivants), et, comme pour les 2 autres étapes budgétaires susceptibles d'impacter les AP/CP (nommément le BP et la DM technique), aux éventuelles modifications de montant des CP et/ou des montants globaux des AP.

Au BS 2026, les modifications de montants d'AP se montent au global, tous budgets confondus, à +2,53 M€ réparties sur les budgets concernés de la façon suivante :

- Au budget « Principal LTC » : -333,51 K€
- Au budget « Assainissement collectif » : +2,86 M€

Au BS 2026, l'impact des modifications des AP/CP sur l'exercice 2026 est globalement de + 311,3 M€ :

- Au budget « Principal LTC » : + 1,885 M€
- Au budget « Assainissement collectif » : - 49 K€
- Au budget « Réseaux de chaleur » : -257,4 K€
- Au budget « Eau potable » : -1,27 M€
- Au budget « Immobilier industriel locatif » : aucun impact

Depuis l'adoption de la norme M57, les APCP –tous budgets confondus- sont suivies au niveau « chapitre de dépense d'investissement », et non plus au niveau « global dépenses tous chapitres d'investissement confondus », même pour la programmation des CP ultérieurs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

2 Au budget annexe « Immobilier industriel locatif »

2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant global reste inchangé au BS 2026

2.1.1 Maison des entreprises

Les crédits 2025 non-consommés sont de 380,3 K€ et sont reportés au CP 2027 :

Evolution du montant total de l'AP (à chaque début d'exercice)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
MAISON DES ENTREPRISES	871 515,00 €	871 515,00 €	902 100,00 €	1 000 500,00 €	1 456 500,00 €	2 800 500,00 €	2 664 584,78 €	2 800 500,00 €

SITUATION DE L'AP AVANT VOTE DU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Budgété total 2025	Réalisé 2025	Crédits du CP 2025 non-consommés reportables à un CP ultérieur	CP 2026 programmé au BP 2026	Réalisation 2026 (engagé non-soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Solde budgétaire 2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BP 2026	Total de l'AP au BP 2026
MAISON DES ENTREPRISES	21-IMMOB. CORPORELLES	2 871,10 €	51 500,00 €	40 622,18 €	10 877,82 €	40 828,00 €		40 828,00 €		95 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 197 350,27 €	690 000,00 €	320 610,94 €	369 389,06 €	818 149,73 €	93 928,43 €	724 221,30 €		2 705 500,00 €
MAISON DES ENTREPRISES		1 200 021,37 €	741 500,00 €	361 233,12 €	380 266,88 €	858 978,63 €	93 928,43 €	765 050,20 €		2 800 500,00 €
MAISON DES ENTREPRISES		1 200 021,37 €	741 500,00 €	361 233,12 €	380 266,88 €	858 978,63 €	93 928,43 €	765 050,20 €		2 800 500,00 €

SITUATION DE L'AP APRES VOTE DU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Réalisé 2025	Budgété 2026 au BP 2026	Modifications du CP 2026 au BS 2026	Nouveau budgété 2026 après BS 2026	Réalisation 2026 (engagé non-soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Nouveau solde budgétaire après DS2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BS 2026	Total de l'AP au BS 2027
MAISON DES ENTREPRISES	21-IMMOB. CORPORELLES	2 871,10 €	40 622,18 €	40 828,00 €		40 828,00 €		40 828,00 €	10 877,82 €	95 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 197 350,27 €	320 610,94 €	818 149,73 €		818 149,73 €	93 928,43 €	724 221,30 €	369 389,06 €	2 705 500,00 €
MAISON DES ENTREPRISES		1 200 021,37 €	361 233,12 €	858 978,63 €		858 978,63 €	93 928,43 €	765 050,20 €	380 266,88 €	2 800 500,00 €
MAISON DES ENTREPRISES		1 200 021,37 €	361 233,12 €	858 978,63 €		858 978,63 €	93 928,43 €	765 050,20 €	380 266,88 €	2 800 500,00 €

DIFFERENTIEL AU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2026 Substitution du budgété par le réalisé	CP 2026 entre budgété au BP 2026 et modifié au BS 2026	Programmé 2027 et au delà entre le BP 2026 et le BS 2026	Total de l'AP entre le BP 2026 et le BS 2026
MAISON DES ENTREPRISES	040-OP D'ORDRE DE TRSF. ENTRE SECTIONS	0,00 €				
	21-IMMOB. CORPORELLES	0,00 €	-10 877,82 €		+10 877,82 €	0,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €	-369 389,06 €		+369 389,06 €	0,00 €
MAISON DES ENTREPRISES		0,00 €	-380 266,88 €		+380 266,88 €	0,00 €
MAISON DES ENTREPRISES		0,00 €	-380 266,88 €		+380 266,88 €	0,00 €

Aucun impact sur l'exercice 2026 au BS.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

2.1.2 Rénovation du site de Kérallic à Plestin-Les-Grèves

Les crédits 2025 non-consommés sont de 13,3 K€ et sont reportés au CP 2027, sans impact sur l'exercice 2026 :

Evolution du montant total de l'AP (à chaque début d'exercice)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €

SITUATION DE L'AP AVANT VOTE DU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2021 compris	Budgété total 2025	Réalisé 2025	Crédits du CP 2025 non consommés reportables à un CP ultérieur	CP 2026 programmé au BP 2026	Réalisation 2026 (engagé non soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Solde budgétaire 2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BP 2026	Total de l'AP au BP 2026
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)		12 000,00 €		12 000,00 €	20 000,00 €	11 716,60 €	8 283,40 €		32 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 591 228,17 €	10 000,00 €	38 692,01 €	1 307,99 €	100 000,00 €		100 000,00 €	738 771,83 €	2 468 000,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		1 591 228,17 €	82 000,00 €	38 692,01 €	13 307,99 €	120 000,00 €	11 716,60 €	108 283,40 €	738 771,83 €	2 500 000,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		1 591 228,17 €	82 000,00 €	38 692,01 €	13 307,99 €	120 000,00 €	11 716,60 €	108 283,40 €	738 771,83 €	2 500 000,00 €

SITUATION DE L'AP APRES VOTE DU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Réalisé 2025	Budgété 2026 au BP 2026	Modifications du CP 2026 au BS 2026	Nouveau budgété 2026 après BS 2026	Réalisation 2026 (engagé non soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Nouveau solde budgétaire après BS2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BS 2026	Total de l'AP au BS 2027
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN LES GREVES	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)			20 000,00 €		20 000,00 €	11 716,60 €	8 283,40 €	12 000,00 €	32 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 591 228,17 €	38 692,01 €	100 000,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €	738 079,82 €	2 468 000,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		1 591 228,17 €	38 692,01 €	120 000,00 €		120 000,00 €	11 716,60 €	108 283,40 €	750 079,82 €	2 500 000,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN LES GREVES		1 591 228,17 €	38 692,01 €	120 000,00 €		120 000,00 €	11 716,60 €	108 283,40 €	750 079,82 €	2 500 000,00 €

DIFFERENTIEL AU BS 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2025 Substitution du budgété par le réalisé	CP 2026 entre budgété au BP 2026 et modifié au BS 2026	Programmé 2027 et au delà entre le BP 2026 et le BS 2026	Total de l'AP entre le BP 2026 et le BS 2026
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	0,00 €	-12 000,00 €		+12 000,00 €	0,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €	-1 307,99 €		+1 307,99 €	0,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		0,00 €	-13 307,99 €		+13 307,99 €	0,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		0,00 €	-13 307,99 €		+13 307,99 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0170-DE

2.2 Synthèse budget annexe « Immobilier industriel locatif » avant et après BS 2026

BUDGET	AUTORISATIONS DE PROG REGROUPEES		1er CP de l'AP	Dernier CP de l'AP	Durée de l'AP en années	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2025	CP 2026	Programmé 2027 et au delà	Total de l'AP
03-IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF	MAISON DES ENTREPRISES	Situation avant BS 2026	2019	2026	8	1 200 021,37 €	741 500,00 €	858 978,63 €		2 800 500,00 €
		Situation après BS 2026	2019	2027	9	1 200 021,37 €	361 233,12 €	858 978,63 €	380 266,88 €	2 800 500,00 €
		Différentiel au BS 2026			+1	0,00 €	-380 266,88 €	0,00 €	+380 266,88 €	0,00 €
	RENOVATION KERALLICA PLESTIN-LES-GREVES	Situation avant BS 2026	2020	2027	8	1 591 228,17 €	52 000,00 €	120 000,00 €	736 771,83 €	2 500 000,00 €
		Situation après BS 2026	2020	2027	8	1 591 228,17 €	38 692,01 €	120 000,00 €	750 079,82 €	2 500 000,00 €
		Différentiel au BS 2026			0	0,00 €	-13 307,99 €	0,00 €	+13 307,99 €	0,00 €
03-IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF		**Situation avant BS 2026**	**2019**	**2027**	9	**2 791 249,54 €**	**793 500,00 €**	**978 978,63 €**	**736 771,83 €**	**5 300 500,00 €**
		Situation après BS 2026	**2019**	**2027**	9	**2 791 249,54 €**	**399 925,13 €**	**978 978,63 €**	**1 130 346,70 €**	**5 300 500,00 €**
		Différentiel au BS 2026			0	**0,00 €**	**-393 574,87 €**	**0,00 €**	**+393 574,87 €**	**0,00 €**